

## Webinaire « Fondations mixtes » 09 septembre 2025 de 11h00 à 12h30 Séance animée par : Grégory MEYER et Sabrina PERLO

Le Comité Français de Mécanique des Sols et de Géotechnique (CFMS) organise tous les mois un webinaire technique, ici sur le thème des fondations mixtes.

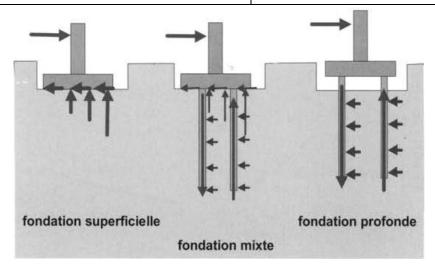
Dans la pratique courante, le principe de fondation sur pieux est examiné quand la solution de fondation superficielle (semelle ou radier) n'est pas envisageable, en supposant que seuls les pieux transmettent la charge au sol, à l'exclusion de la semelle. Lorsque les sols de surface ont une bonne consistance, le principe de fondation mixte, semelle ou radier sur pieux, peut être envisagé, en considérant une reprise de charge simultanée non seulement par les pieux mais aussi par les sols sous le radier. Ce concept de fondation mixte, si applicable, permet d'optimiser la solution de fondation sur pieux, avec des réductions du nombre de pieux et des efforts dans le radier. Ce concept peut être appliqué pour dimensionner des fondations neuves mais aussi pour vérifier des fondations existantes.

Lors de ce webinaire, vous seront présentés l'histoire de ces fondations mixtes, leur principe de fonctionnement et les évolutions de leur dimensionnement, des exemples de modélisations aux éléments finis, ainsi que des retours d'expériences.

## Lien de connexion : lci

## **Programme**

Horaire	Intervenant	Titre
11h00 – 11h25	Serge BOREL Directeur Technique, Soletanche Bachy	Historique et principes généraux
11h25 – 11h50	Niculaï DRONIUC Directeur technique, COLAS	Modélisation aux éléments finis
11h50 – 12h15	Khoa Van NGUYEN Ingénieur en chef, TERRASOL	Applications récentes pour les Immeubles de grande hauteur (IGH) avec regard sur l'international
12h15 – 12h30	Questions Réponses	1



Secrétariat Général et correspondance : INSAVALOR / CFMS – 66 Boulevard Niels Bohr – CS52132 – 69603 VILLEURBANNE Cedex - France

Email: cfms.secretariat@geotechnique.org
Site internet: www.geotechnique.org

SIRET: 498 676 022 00011 – APE 9499Z — Association régie par la loi du 01-07-1901